

BPJEPS ACTIVITES NAUTIQUES CANOE KAYAK et disciplines associées

(Document non contractuel susceptible d'être modifié)

La qualification des personnes assurant contre rémunération les fonctions d'animateur / éducateur sportif relève de l'article L-212.1 du Code du Sport (obligation de diplôme pour exercer).

LE METIER

Le Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports activités nautiques permet d'enseigner contre rémunération au sein d'une association, d'une structure privée, d'une collectivité territoriale ou comme travailleur indépendant, en autonomie dans le champ de la spécialité et des supports choisis. Il permet l'encadrement et l'animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition pour tous les types de publics (scolaires, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

LES DEBOUCHES

On distingue trois grandes catégories d'emploi :

- Emplois privés : le diplôme du BPJEPS permet de travailler directement dans toutes les structures privées (associations, entreprises).
- Emplois publics : dans des collectivités territoriales. Pour pouvoir être recruté puis titularisé en tant qu'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS), il faut réussir le concours organisé à cet effet tous les deux ans.
- Travailleur indépendant ou entrepreneur : le titulaire du BPJEPS peut monter son entreprise ou offrir ses prestations.

LE DIPLOME

Diplôme : Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sports activités nautiques (niveau IV)

RNCP : <http://193.17.19.166/index.php/grandpublic/visualisationfiche?format=fr&fiche=1964>

Code ROME : 23133

Code NSF : 335 animation sportive, culturelle et de loisir.

Délivrance du diplôme : Le diplôme est délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Le stagiaire doit valider 10 unités capitalisables.

VAE : les personnes ayant acquis une expérience suffisante (2400 heures sur au moins 3 ans à titre professionnel ou bénévole) en lien direct avec le BPJEPS nautisme peuvent obtenir le diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

LA FORMATION

Déroulement : Cours en alternance entre le centre de formation et la structure professionnelle.

Volume horaire moyen : 663 heures en centre et 485 heures en structure d'accueil.

Lieux : Millau pour le centre de formation et déplacements occasionnels pour le Canoë-kayak (Saint Jean de Luz, Espagne).

Durée de la formation : 10 mois

Nombre de places : environ 16 stagiaires

Dates : de novembre à septembre

Deux tarifs : **individuel** : 6 961.5 euros (prise en charge partielle)

Entreprise (OPCA) : 7 956 euros

Autre (demandeur d'emploi, titulaire d'unités d'enseignement...) : nous contacter

LES ALLEGEMENTS POSSIBLES

A l'issue du test de positionnement, le stagiaire peut bénéficier d'un allègement de formation. Cet allègement est automatique pour les stagiaires ayant déjà obtenu le Tronc commun du BEES et un BPJEPS (nous consulter).

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire du PSC1

Avoir un **projet professionnel** en relation avec l'obtention du diplôme.

Passer à minima les exigences préalables à l'entrée en formation :

- Test pratique
- Entretien

Posséder un équipement complet pour entrer en formation : gilet, casque, jupe, pagaie, bateau.

Présenter une attestation de natation sur 50m délivrée par un BEESAN

Etre licencié à la FFCK pour l'année de formation

CONTACT :

Millau Enseignement Supérieur - Centre du CNAM :

Pôle d'Enseignement Supérieur, Esplanade François Mitterrand, BP 10140, 12101 MILLAU cedex

Tél : 05.65.60.77.84/ E-mail : contact@cnam-millau.fr

Responsable pédagogique : M Lionel RADUREAU : 06 86 08 92 95 – lionel.radureau@cnam-millau.fr